

# SEANCE DU 14 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 8 Décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

**PRESENTS** : M. DEPREZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali – M. AKA Alain - COMBES Laurent - CALIZ Serge - GROS André - Mmes DURAND Emmanuelle – M. PARIS René - Mmes LAVIGNE Sandrine - COLAS-MARTIN Gaëlle - Mme MERIC Muriel.

**EXCUSES** : M. LOUMAGNE Pierre-Albert - JOST Jean-Marc - MARTINEZ Harold (pouvoir à Mme DOYEN CHAPPE) - Mme SENTENAC Anne-Sophie (pouvoir à Mme Lavigne)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. AKA Alain.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2016** : à l'unanimité

## **S.D.E.H.G : constitution d'une servitude (borne de recharge électrique).**

### **N° 2016 39**

Monsieur le Maire expose que pour l'implantation le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne doit bénéficier d'une servitude grevant la parcelle domaniale cadastrée.

Il indique que pour procéder à la constitution d'une telle servitude, il y aurait lieu de passer, avec le Syndicat Départemental d'Electricité, un acte conventionnel en la forme administrative.

Monsieur Le Maire donne lecture du texte du projet de convention valant reconnaissance de servitude et propose au Conseil d'en approuver les termes. Il précise que, étant donné la spécificité des ouvrages et leur mode particulier de financement, la constitution de cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité ni redevance à verser par son bénéficiaire.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE le contenu de la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne octroyant à ce dernier un droit de servitude sur le bien domanial y visé pour l'implantation d'ouvrage nécessaire au fonctionnement du service public de distribution d'énergie électrique.

- DONNE délégation au Maire de signer ladite convention.

## **INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER**

### **N° 2016 40**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la demande d'indemnité de conseil présentée par Mme GIRAUDO, responsable de la Trésorerie du Volvestre. Cette indemnité compense les aides techniques et conseils apportés par le trésorier tout au long de l'année.

Le montant maximum au taux de 100 % est de 438.68 €. Le taux peut être modulé par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, **l'assemblée décide**, que compte tenu du contexte économique difficile qui oblige à une maîtrise des dépenses publiques et considérant que le trésorier est un fonctionnaire d'Etat déjà rémunéré, **de refuser le versement de l'indemnité de conseil à Mme Giraud** (7 voix contre le versement – 5 voix pour une indemnité à un taux de 10 % et 1 voix pour une indemnité à un taux de 50 %).

## **DELEGUES SIECT**

### **N° 2016 40 bis**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la démission de Pierre Albert LOUMAGNE en qualité de délégué titulaire du SIECT.

Après avoir procédé, à la désignation au scrutin secret,

**Mme MERIC Muriel a été élue en qualité de délégué titulaire.**

**Mr AKA Alain et ont été élus en qualité de délégué suppléant.**

pour représenter la commune au sein des instances délibérantes du **SYNDICAT DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH**

**AUGMENTATION DES LOYERS**  
**N° 2016 41**

Sur proposition de Monsieur Le Maire

L'assemblée décide de l'augmentation du loyer de Mr HUMBERT Jean-Luc comme suit :  $137.63 \times 125.25/125.15 = 137.74 \text{ €}$  à compter du 01/01/2016.

**C.C.L.T : TRANSFERT ENFANCE-JEUNESSE : Régularisation 2016.**  
**N° 2016 42**

Madame DOYEN-CHAPPE présente à l'assemblée le bilan du transfert enfance-jeunesse pour l'année 2016 et précise qu'il convient de signer une convention avec la CCLT pour la régularisation de 2016 des mises à disposition et du solde du foncier non bâti.

L'assemblée :

- Accepte les termes de la convention de régularisation du transfert enfance-jeunesse pour l'année 2016 et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

**Questions diverses :**

- Point sur la fusion des communautés de communes : Réunion d'information le 20/12/2016 – accord local dérogatoire accepté par le Préfet : présentation par M. Deprez. Les élections du président et vice-présidents du nouvel ensemble intercommunal auront lieu le 26/01/2017.
- Présentation par Mme DOYEN-CHAPPE de la CLECT : répartition identique entre toutes les communes au prorata du nombre d'habitant,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François		LAVIGNE Sandrine	
DOYEN-CHAPPE Magali		COLAS MARTIN Gaëlle	
AKA Alain		LOUMAGNE Pierre-Albert	
COMBES Laurent		JOST Jean-Marc	
GROS André		MERIC Muriel	
CALIZ Serge		MARTINEZ Harold	
DURAND Emmanuelle		ABRIBAT SENTENAC Anne-Sophie	
PARIS René			